

Annonce de la mise en œuvre par l'EAFC de la formation de deux personnels repères en santé mentale par circonscription du 1^{er} degré, par collège et par lycée

Instruction du 20/11/2025 relative à la formation en santé mentale de 2 personnels par circonscription du 1^{er} degré et par établissement du 2nd degré

Rectorat de l'académie de Créteil Délégation académique en santé mentale

Christelle BOURGEOIS – PsyEN adjointe DRAIO

Aline DELINCHANT – ICTR

Eric METZDORFF – CT EVS

comite.epsa@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco

94 010 Créteil Cedex

Texte adressé à Mesdames et messieurs les principaux des collèges, Mesdames et Messieurs les proviseurs des LGTCDP et LP, s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs académiques, directeurs académiques des services de l'Education nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne.

La présente information a pour objet d'annoncer le lancement de la campagne de formation de deux personnels repères en santé mentale par circonscription, par collège et par lycée permettant le renforcement des mesures en faveur de la santé mentale des élèves et de promouvoir la démarche de promotion de la santé.

Références : [Circulaire de rentrée 2023](#)

[Circulaire de rentrée 2025](#)

[Eduscol : Agir pour favoriser la santé mentale et le bien-être des élèves](#)

Annexes :

[Notice du protocole santé mentale](#)

[Modèle de protocole cadre santé mentale 1^{er} degré](#)

[Modèle de protocole cadre santé mentale 2nde degré](#)

Selon l'étude nationale sur le bien-être des enfants Anabee (2022), 13% des enfants de 6 à 11 ans présentent un trouble probable de santé mentale. Dans le second degré, selon l'enquête enCLASS de 2022 plus de la moitié des collégiens et lycéens présentent un bon niveau de bien-être mental mais le vécu scolaire se dégrade de manière globale au cours du secondaire, plus particulièrement pendant les années de collège et davantage pour les filles que pour les garçons. Par ailleurs, l'étude de la DREES portant sur les hospitalisations pour gestes auto-infligés montre une progression des hospitalisations de +71% chez les 10-14 ans et en psychiatrie une hausse de +241% pour cette même classe d'âge.

Face à la dégradation de la santé mentale des enfants et des jeunes observée ces dernières années, le bien-être et la santé des élèves ont été érigés en priorités ministérielles, réaffirmés lors des assises de la santé scolaire qui se sont tenues en mai 2025. Les mesures en faveur de la santé mentale des élèves ont fait l'objet d'un renforcement. Cela se traduit notamment par la formation de deux personnels ressources en santé mentale par circonscription et lycée en plus de ceux formés en collège depuis l'an dernier.

[Descriptif de formation](#)

Le rôle de ces personnels formés dans le 1^{er} degré est d'accompagner et de sensibiliser les personnels au sein des écoles à la santé mentale des élèves. Dans le second degré, il s'agit de repérer les signes de souffrance psychique et d'accueillir la parole des élèves avant de faire le lien avec les personnels sociaux, de santé et les psychologues de l'éducation nationale qui interviennent ensuite pour prendre en charge les élèves.

Leur action s'inscrit dans la promotion d'une approche positive de la santé par l'intermédiaire de la démarche EPSa (École promotrice de santé) et du développement des compétences psychosociales.

Le protocole santé mentale peut constituer un cadre privilégié pour formaliser les relations entre les personnels repères en santé mentale, les membres de l'équipe éducative, les élèves et les familles mais aussi les partenaires extérieurs.

Vous trouverez sur la page suivante les modalités d'inscription à cette formation par campagne collective.

La délégation académique en santé mentale
Christelle BOURGEOIS – PsyEN adjointe DRAIO
Aline DELINCHANT – ICTR
Eric METZDORFF – CT EVS